

Trophée BAIE DE CAMARGUE SAILING

AVENANT N° 1 AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

17.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury du YCGM. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information. Toutefois, en cas d'impossibilité de juger la réclamation le jour même, une instruction pourra être faite ultérieurement, dans les plus brefs délais.

L'ARTICLE 17.3 est modifié comme suit :

17.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins **Les instructions des réclamations auront lieu après les courses dans les locaux du club organisateur, à savoir :**

- **17/11/2024** CNP
- **26/01/2025** SNGRPC
- **16/03/2025** CNP
- **06/04/2025** YCGM

Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information. Toutefois, en cas d'impossibilité de juger la réclamation le jour même, une instruction pourra être faite ultérieurement, dans les plus brefs délais.

Michel NOGUES Président du comité de course

Le 23/10/2024